



## LES DEUX ACADEMIES ALERTENT ENCORE UNE FOIS SUR LES DANGERS DE L'ALCOOLISATION

Les Académies nationales de médecine et de pharmacie ont déjà souligné à de multiples reprises que l'abus d'alcool représentait dans notre pays un problème majeur de santé publique avec quatre millions de sujets alcool-dépendants et 50 000 décès par an. Cet abus, également responsable d'un accident de travail sur cinq est aussi en cause dans 30% des accidents de la circulation. Il favorise en outre le développement d'autres addictions (tabac, cannabis...).

*Les Académies insistent particulièrement sur le phénomène d'alcoolisation aiguë ("binge drinking") pouvant aller parfois jusqu'au coma éthylique, touchant une population de plus en plus jeune encore en période de vulnérabilité cérébrale, et sur le danger de la consommation d'alcool chez la femme enceinte, surtout en début de grossesse, susceptible de conduire à un syndrome d'alcoolisation foetale (1% des naissances), première cause de retard mental non génétique.*

### Les Académies insistent sur la nécessité :

- 1) *d'une application stricte de la loi Evin, notamment de l'interdiction de toute publicité (audio-visuelle ou écrite) pour les boissons contenant de l'alcool et de leur consommation en milieu scolaire ;*
- 2) *d'une mobilisation des professionnels de santé pour souligner les dangers de la consommation d'alcool par les femmes enceintes ou allaitantes ;*
- 3) *d'un enseignement obligatoire dans les établissements scolaires sur les nombreux dangers de l'alcool en attirant notamment l'attention sur les conséquences de l'alcoolisation aiguë (« binge drinking ») ;*
- 4) *d'une information des sujets alcool-dépendants sur l'existence d'associations d'entraide ;*
- 5) *d'un recours aux bio-marqueurs de consommation d'alcool dans les procédures de restitution du permis de conduire ;*
- 6) *d'une promotion des recherches des mécanismes biologiques de la dépendance alcoolique et des nouvelles molécules susceptibles de s'y opposer.*

**Ces recommandations font suite à la réunion bi académique du 19 novembre 2014**

[http://acadpharm.org/dos\\_public/CR\\_sEance\\_thEmatique\\_2014\\_11\\_19\\_VF.pdf](http://acadpharm.org/dos_public/CR_sEance_thEmatique_2014_11_19_VF.pdf)

[http://acadpharm.org/dos\\_public/ANP\\_reco\\_alcool\\_VF\\_2015.04.20.pdf](http://acadpharm.org/dos_public/ANP_reco_alcool_VF_2015.04.20.pdf)